

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour  
Larivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 040-244000824-20240722-DDP2024\_05-DE



**DdP2024-05**

## DECISION

### **OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DU PAYS GRENAOIS**

**Le Président de la Communauté de Communes,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-10 par lequel le Conseil Communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président pour la durée de son mandat,

**VU** la délibération n° 2020-065 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2020 reçue en Préfecture le 31 juillet 2020, qui délègue au Président pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité de lancer une consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le Centre de loisirs du Pays Grenadois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 mai 2024 avec une date de remise des offres fixée au vendredi 21 juin 2024 à 17h.

Une offre, de l'entreprise LA CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR a été reçue.

Pour les montants suivants :

	Coût unitaire HT / repas	Taux de TVA Appliqué
Coût pour un repas livré : enfant de moins de 6 ans	2.85€	5.5%
Coût pour un repas livré : enfant de plus de 6 ans	2.95€	5.5%
Coût pour un repas livré : adulte actif	3.15€	5.5%
Coût pour un repas livré régime alimentaire spécial : Enfant de moins de 6 ans	2.85€	5.5%
Coût pour un repas livré régime alimentaire spécial : Enfant de plus de 6 ans	2.95€	5.5%
Coût pour un repas livré régime alimentaire spécial : adulte actif	3.15€	5.5%
Coût pour un pique-nique	2.95€	5.5%
Coût pour un repas froid avec ou sans couvert	2.95€	5.5%

Après analyse, le marché est attribué à LA CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR, 115 avenue Lande de Peydelin, 40500 BAS MAUCO selon les montants précités, cette offre répondant aux besoins de la CCPG.

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'accepter l'offre de LA CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR, 115 avenue Lande de Peydelin, 40500 BAS MAUCO

**ARTICLE 2 :** Le montant du marché, prévu au budget général, sera réglé entre les mains de Monsieur le Trésorier, sur présentation de note d'honoraires.

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 040-244000824-20240722-DDP2024\_05-DE



**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus**

**Le 17 juillet 2024**

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Jean-Luc LAFENÊTRE**

